



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) s'est réuni à Genève le 9 novembre 2009. Son bureau était composé comme suit: M. Paixão Pardo (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. Lima Godoy (membre employeur) et M. Ahmed (membre travailleur), vice-présidents.

Rapport sur l'avancement des travaux de rénovation en cours

2. Le sous-comité était saisi d'un document ¹ l'informant de l'état d'avancement des travaux de rénovation en cours dans le bâtiment du siège à Genève.
3. La responsable par intérim du bureau de l'administration intérieure présente le document en mettant en lumière le bon déroulement des travaux, le respect des délais annoncés et le résumé de l'état financier rendant compte d'un montant disponible de 1,9 million de francs suisses. Elle rappelle l'importance du point appelant une décision ² en vue de finaliser les travaux dans les parkings et invite les membres du sous-comité à visiter les lieux où ont eu lieu les travaux à l'issue de la réunion.
4. Les membres travailleurs se félicitent des travaux effectués. Ils soulignent l'importance pour le BIT d'installer des équipements du type Genève-Lac-Nations (GLN) qui diminuent les coûts de fonctionnement et améliorent le bilan écologique. Ils relèvent avec satisfaction que les équipements acoustiques des salles de conférences ont été réparés sans coûts additionnels pour le Bureau. Ils appuient le point pour décision en soulignant le caractère urgent de ces travaux au vu des aspects liés à la sécurité des personnes.
5. Les membres employeurs remercient le Bureau pour la qualité du rapport et se félicitent des bonnes nouvelles sur l'avancement des travaux et les économies annoncées. Ils se demandent toutefois si le montant affecté au désamiantage, mentionné dans le document soumis sous le point 4 de l'ordre du jour, ne devrait pas être déduit des économies annoncées. Ils se félicitent également du progrès dans le projet GLN, qui démontre de

¹ Document GB.306/PFA/BS/1.

² Paragr. 12.

manière significative l'adhésion de l'OIT à de bonnes pratiques écologiques. En ce qui concerne le point pour décision, ils rappellent que d'importants travaux sont prévus dans le cadre de la rénovation du bâtiment du siège, et qu'il serait donc peut-être plus judicieux d'allouer la totalité des économies réalisées au Fonds pour le bâtiment et le logement (BAF).

6. La représentante du gouvernement du Brésil, s'exprimant au nom du GRULAC, s'associe aux membres travailleurs et employeurs pour féliciter le Bureau pour les travaux entrepris. Elle demande des précisions quant aux coûts annoncés pour financer le revêtement des sols du parking.
7. Le représentant du gouvernement du Japon appuie le point pour décision et propose que l'utilisation du Fonds satisfasse à trois critères: qu'elle revête un caractère d'urgence pour des raisons de santé et de sécurité; que le coût des travaux envisagés ne dépasse pas celui qui aurait été facturé si ces travaux avaient été réalisés lors de la future rénovation globale; et que ce coût ne dépasse pas le montant restant.
8. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), remercie le Bureau d'avoir informé régulièrement les membres du sous-comité de l'avancement des travaux. Elle sollicite des informations complémentaires sur l'urgence d'accomplir les travaux proposés dans le point pour décision, et se demande si le Bureau a réfléchi à d'autres utilisations des fonds restants.
9. En réponse aux questions posées par les membres du sous-comité, le Trésorier et contrôleur des finances explique que le financement de l'installation de l'ascenseur pour personnes handicapées et des chaudières provient d'un autre budget, et que ces coûts n'ont donc pas été intégrés dans le budget des travaux urgents. Aussi, les économies annoncées proviennent-elles bien uniquement des travaux urgents. Il a été décidé que, pour la prochaine session du Conseil, les travaux ayant bénéficié d'allocations distinctes seraient reflétés dans un document séparé afin d'éviter toute confusion. Le coût de 750 000 francs suisses mentionné pour rénover les niveaux P3(A) et P4 du parking a été évalué au départ en se basant sur les travaux similaires effectués récemment aux autres niveaux, puis confirmé par les réponses à l'appel d'offres international en cours mené par le Bureau dans l'éventualité de l'accord du Conseil d'administration pour l'affectation de ce montant.
10. Concernant les travaux urgents déjà effectués dans le parking, le chef de la section du bâtiment précise que ceux-ci concernent des zones affectées par des infiltrations et répondent donc à des impératifs structurels. Les travaux proposés aux niveaux P3(A) et P4 répondent essentiellement à un impératif de sécurité.
11. Le porte-parole des employeurs approuve le point pour décision au paragraphe 12, en tenant compte des éclaircissements du Bureau et de la position des membres travailleurs confirmant le caractère urgent des travaux proposés aux niveaux P3(A) et P4 du parking.
12. ***Le Sous-comité du bâtiment propose à la Commission du programme, du budget et de l'administration de recommander au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 750 000 francs suisses provenant des fonds restants dans l'allocation pour travaux urgents, pour le revêtement du sol dans les niveaux P3(A) et P4 du parking.***

Rapport de situation sur les travaux de rénovation futurs

13. Le sous-comité était saisi d'un document ³ l'informant des éléments nouveaux concernant l'obtention des ressources financières nécessaires à la future rénovation du bâtiment du siège à Genève et des phases suivantes du projet.
14. Le Trésorier et contrôleur des finances relève, en guise d'introduction, l'importance de poursuivre les négociations avec les autorités suisses afin de concilier les besoins du BIT et les impératifs de la Confédération, le canton et la Ville de Genève. Il réitère que cette démarche constitue une condition préalable à la valorisation des terrains et à la préparation d'un plan directeur pour la rénovation.
15. M. Gilliot, consultant technique, présente à l'aide d'un support visuel l'étude complémentaire en cours sur les moyens de valoriser les parcelles de l'OIT. Une version électronique de la présentation sera transmise aux membres du sous-comité.
16. Les membres employeurs remercient le Bureau pour la clarté de la présentation et se disent confiants dans la capacité du groupe de travail informel à faire évoluer ce projet, tout en déplorant la lenteur des négociations. Les membres employeurs auraient souhaité que le sous-comité soit saisi, avant la Ville et le canton de Genève, du plan directeur afin de préserver la primauté de toute décision pour le Conseil d'administration.
17. Les membres travailleurs se félicitent de la création d'un groupe de travail informel ainsi que des bonnes relations entretenues avec les autorités locales. Ils s'associent aux employeurs quant à la nécessité pour le Conseil d'administration d'avoir la primauté de l'information. De plus, ils souhaitent également que les conditions de la copropriété mentionnées au paragraphe 12 soient maintenues pour tout immeuble qui serait construit sur la parcelle n° 3844. En ce qui concerne la création des espaces à usage public, les membres travailleurs souhaitent que les autorités genevoises contribuent financièrement à l'aménagement et l'entretien de ces lieux. Ils demandent au Bureau de continuer à informer les membres du sous-comité de l'avancement des négociations sur ce projet.
18. La représentante du gouvernement du Brésil, s'exprimant au nom du GRULAC, précise qu'il est particulièrement important de préserver la sécurité des parcelles tout en permettant l'accès public. Elle souhaite davantage de précisions sur la construction de nouveaux bâtiments sur les parcelles de l'OIT.
19. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), rappelle la nécessité pour le sous-comité d'être informé de manière continue, et reconnaît les efforts du Bureau à cet égard. Elle demande au Bureau d'indiquer le statut du dossier du directeur de projet qui aurait dû être déjà recruté.
20. Le représentant du gouvernement du Japon insiste sur l'importance pour le Bureau de prendre une décision sans trop attendre afin d'éviter une escalade des coûts. Il souhaite qu'un plan de rénovation, reflétant la nature des négociations, soit présenté au Conseil d'administration.
21. Le Trésorier et contrôleur des finances précise la différence entre le plan directeur de rénovation demandé par le sous-comité, qui englobe le financement, le calendrier et les travaux à réaliser, et le plan directeur (ou image directrice) de valorisation des terrains dont

³ Document GB.306/PFA/BS/2.

il s'agit dans ce document. De fait, le Conseil d'administration et les autorités suisses étudient en parallèle le projet d'image directrice. Concernant la contribution financière des autorités dans l'aménagement des lieux publics, le Trésorier et contrôleur des finances confirme que cela est un élément clé dans les négociations en cours, et que les indications en l'état sont plutôt encourageantes. Le trésorier confirme que les projets pour les parcelles n° 3844 (avenue Appia) et n° 3924 (route de Ferney) sont indépendants l'un de l'autre; pour la première parcelle, il s'agit d'un bâtiment administratif et pour la deuxième, de bâtiments mixtes à vocation administrative et résidentielle.

22. En réponse à la question concernant le directeur de projet, la directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration explique que son engagement se ferait dans une phase ultérieure. Les ressources étant utilisées actuellement pour financer l'expertise technique locale nécessaire, le Bureau procédera à l'engagement d'un directeur de projet lorsque cette phase sera terminée.
23. Les membres employeurs font remarquer que le plan directeur de rénovation devrait faire partie de l'échéancier de l'annexe I du document examiné. Par ailleurs, ils recommandent que les négociations en cours avec les autorités suisses incluent tout particulièrement la responsabilité de l'aménagement des lieux publics.
24. Le président et rapporteur du Sous-comité du bâtiment, se faisant l'écho des membres du sous-comité, relève l'importance d'organiser des réunions informelles entre les sessions de mars et novembre du Conseil d'administration.
25. *Le Sous-comité du bâtiment propose à la Commission du programme, du budget et de l'administration de recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à conclure les arrangements qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne l'octroi d'un accès public aux parcelles de l'OIT, y compris la clarification des responsabilités respectives des parties concernées, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects financiers.*

Vue d'ensemble des locaux de l'OIT

26. Le sous-comité était saisi d'un document ⁴ soumis pour information présentant des données financières et statistiques sur les bureaux extérieurs et le siège.
27. Les membres travailleurs apprécient les informations détaillées contenues dans le document, et invitent le Bureau à s'adresser aux autorités locales des Etats Membres où les locaux sont loués en vue d'obtenir la gratuité de la location. Ils relèvent également l'importance de porter une attention toute particulière aux conditions de travail et à la sécurité du personnel travaillant dans les bureaux extérieurs.
28. Les membres employeurs félicitent le Bureau pour ce document qui est conforme à la demande du sous-comité. Ils demandent des clarifications sur les coûts d'entretien et de réparations considérables dans les bureaux loués par le BIT ou mis à sa disposition gracieusement.
29. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), demande au Bureau des éclaircissements sur le financement et la gestion de la maintenance dans les bureaux extérieurs propriétés du

⁴ Document GB.306/PFA/BS/3.

BIT. Elle rappelle l'importance de disposer des informations contenues dans ce document dans le cadre de discussions sur le réexamen de la structure extérieure de l'OIT.

30. Le Trésorier et contrôleur des finances explique que les frais d'entretien et de réparation des locaux loués par le BIT se gèrent au cas par cas. Il arrive que le Bureau finance les réparations en compensation d'un loyer modéré ou gratuit. Pour les locaux appartenant au BIT, les travaux importants de rénovation seront financés par la réserve créée à cet effet, le but étant de réserver 1 pour cent par année de la valeur du bâtiment. Dans le programme et budget de 2008-09 et celui de 2010-11, des provisions initiales ont été faites pour cette réserve.

Utilisation des ressources affectées au financement des réparations urgentes

31. Le sous-comité était saisi d'un document ⁵ et prend note à titre d'information de son contenu.

Genève, le 11 novembre 2009.

Points appelant une décision: paragraphe 12;
paragraphe 25.

⁵ Document GB.306/PFA/BS/4.